Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 089-218900249-20261019-2026_DRJH173-AR

AUXERRE

ARRÊTÉ N°2026-DRJH- 173

--

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A DELPHINE CIVEIT-ROGER

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°CM-2026-005 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

Arrête

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Delphine CIVEIT-ROGER, Directrice des finances et de l'écoresponsabilité du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 aux fins de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité de la commune d'Auxerre, dans la limite des domaines suivants :

1) Finances :

- Ordonnancer les dépenses avec la signature des bons de commande et des actes contractuels à partir de 5 000.00€ HT et ce jusqu'à 59 999.99€ HT.

2) Ressources humaines :

- Santé et sécurité au travail
- Délivrance des certificatifs administratifs
- La formation

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à Madame Delphine CIVEIT-ROGER et diffusé à :

- la direction générale,
- la direction des finances ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 089-218900249-20261019-2026_DRJH173-AR

AUXERRE

- la direction des ressources juridiques et humaines ;

- la trésorerie.

Le Maire,

Mathieu DEBAIN

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Maire